



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1977

Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1977 - ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION
DU FICHIER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE
SOCIALE DU RHONE - REMPLACEMENT D'UN
REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES
ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Cette association exerce ses activités dans le cadre législatif et réglementaire mis en place par la loi n° 2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 et de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR).

Le fichier commun de la demande locative sociale est un dispositif de gestion partagée en sens de l'article L 441-2-7 du code la construction et de l'habitation. C'est également un dispositif local permettant la gestion partagée de la demande et des attributions qui vise à mettre en commun les demandes de logement social et les pièces justificatives nécessaires à leur instruction.

L'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône gère et administre le fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, assure la maintenance du système informatique associé, l'assistance technique aux utilisateurs et toute action de formation y étant liée.

La Ville de Lyon, par ses actions en matière de logement social, est donc concernée par le travail de cette association.

II- Propositions :

L'Association se compose de membres de droit, de membres fondateurs et de membres associés.

Chaque membre doit désigner, pour siéger au sein des instances dirigeantes de l'Association, et notamment au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

La Ville de Lyon fait partie des membres de droit présents au sein du Conseil d'administration.

Par délibération n° 2020/128 du 28 septembre 2020, vous avez désigné Madame Sandrine RUNEL en tant que titulaire et Monsieur Raphaël MICHAUD en tant que suppléant pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale et du Conseil

d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD, représentant suppléant, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône.

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article L 441-2-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 14 janvier 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/128 du 28 septembre 2020 ;

DELIBERE

Madame Sophia POPOFF est désignée en remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD pour représenter la Ville de Lyon en qualité de suppléante, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET